

Vers un réseau de système de santé apprenant pour l'intervention précoce en psychose

Introduction

La Fondation Graham Boeckh lance cet appel de financement pour appuyer la planification du développement de systèmes de santé apprenants (SSA) en intervention précoce pour la psychose (IPP). Plus précisément, la subvention servira à soutenir des activités de planification et de mobilisation, ainsi qu'à créer une feuille de route prête à recevoir des investissements pour le développement de SSA partout au pays. Elle aidera aussi le secteur de l'IPP à mieux se positionner pour aller chercher d'autres sources de financement qui pourraient permettre de mettre cette feuille de route en œuvre. Ci-dessous, nous présentons le processus et les modalités d'attribution d'une subvention unique pouvant aller jusqu'à 200 000 \$.

Un système de santé apprenant (SSA) est un environnement de soins où la recherche, les données et les connaissances, y compris le savoir issu de l'expérience vécue, sont intégrés à la pratique clinique, ce qui permet une amélioration continue et de l'innovation.

La Fondation Graham Boeckh est une fondation familiale qui se consacre à améliorer l'accès aux services de santé mentale et les résultats qui en découlent partout au Canada, surtout dans les domaines de l'intervention précoce et de la santé mentale des jeunes (Fondation [Graham Boeckh](#)).

1. Contexte

L'IPP est un modèle de soins fondé sur des données probantes et offert en équipe qui combine des approches pharmacologiques et psychosociales afin d'intervenir tôt auprès des personnes qui vivent un épisode psychotique. Partout au Canada, le secteur de l'IPP a fait des progrès importants sur le plan des retombées cliniques, de l'élargissement de la couverture, de l'élaboration de normes de service, du développement de la capacité de recherche et des premières étapes vers la mise en place de systèmes de santé apprenants (SSA). Ces avancées créent une occasion pour le secteur de jouer un rôle de chef de file dans le développement d'une approche structurée et pancanadienne des SSA.

Cette approche viendrait appuyer les efforts des provinces et des territoires pour renforcer les services d'IPP, par exemple en ce qui concerne :

- les infrastructures de données, la mesure et l'apprentissage continu;
- le respect des normes de service;
- une collaboration plus efficace et des trajectoires de services mieux arrimées entre les secteurs de la santé, des services sociaux et de la justice en matière de psychose précoce, y compris en lien avec les services intégrés pour les jeunes, les soins en dépendance, les soins primaires et les services hospitalier;
- un meilleur accès aux services d'IPP, y compris à l'extérieur des grands centres urbains.

2. Détails relatifs au financement

- **Durée** : 2 ans
- **Montant du financement** : jusqu'à 200 000 \$ CAD
- **Nombre de subventions accordées** : une
- **Sélection** : concours ouvert, fondé sur le mérite

3. Admissibilité

Une ou un chercheur principal doit être désigné. Cette personne doit occuper un poste universitaire principal lui permettant de mener des activités de recherche de façon autonome. La chercheuse principale ou le chercheur principal doit être basé au Canada ou être officiellement affilié à un établissement d'accueil canadien admissible, comme une université, un institut de recherche ou un organisme de soins de santé. D'autres participantes et participants peuvent aussi faire partie de la demande, notamment des chercheuses et chercheurs, des professionnelles et professionnels de la santé, des responsables des politiques, des décideuses et décideurs, des gestionnaires du réseau de la santé, ainsi que d'autres utilisatrices et utilisateurs des connaissances. Des jeunes et des membres de leur famille devraient aussi être inclus comme participantes et participants à la demande.

Les équipes de candidature réunissant plusieurs établissements sont encouragées, mais une organisation doit agir comme **établissement d'accueil** principal, en lien avec la chercheuse principale ou le chercheur principal, et administrer les fonds. L'établissement d'accueil devra conclure une entente avec la FGB pour recevoir la subvention. Cette entente confirmera que l'établissement dispose de l'infrastructure physique et administrative nécessaire pour réaliser les activités prévues dans le cadre de la subvention, et qu'il a une politique officielle sur la conduite responsable de la recherche. L'entente de subvention comprendra aussi une clause de non-responsabilité et une clause d'indemnisation.

En plus de ce qui précède, toutes les demandes doivent démontrer :

- Un expertise reconnue en IPP;
- de l'expérience dans la direction d'initiatives multiterritoriales et multiprovinciales;
- la capacité de rassembler des parties prenantes provinciales et territoriales;
- une participation significative de jeunes et de partenaires familiaux;
- un leadership en amélioration de la qualité des services et en infrastructure de recherche;
- des consortiums géographiquement diversifiés sont encouragés.

Tous les renseignements contenus dans les demandes seront traités de façon confidentielle par la FGB. La confidentialité et les conflits d'intérêts seront évalués pour toute personne ayant accès aux renseignements liés aux demandes, par exemple les membres du comité d'évaluation.

4. Livrables et rapports

L'équipe retenue devra produire les éléments suivants :

A. Vision et feuille de route

- Une vision pancanadienne des SSA en IPP;
- Un plan pour les SSA en IPP avec un horizon de 3 à 5 ans;
- Un modèle de mise en œuvre par phase proposé;
- Un cadre budgétaire de haut niveau;
- Une stratégie pour accéder à des sources de financement potentielles afin de soutenir une initiative sur 3 à 5 ans;
- Une stratégie pour assurer la pérennité au-delà d'une subvention de recherche;
- Un dossier d'investissement présentant les retombées potentielles sur le système et les bénéfices pour la société;
- Un rapport final et une présentation de diffusion.

B. Cartographie du paysage national

- Une cartographie des services d'IPP et de la capacité de mise en œuvre d'un SSA dans les différentes administrations, y compris les structures de financement et les modèles de gouvernance déjà en place;
- L'identification de la capacité en recherche et en données, y compris les infrastructures de données, l'interopérabilité et les enjeux liés à la gouvernance des données;
- Une évaluation des opportunités, besoins en main-d'œuvre et en formation;
- Les considérations éthiques et de protection de la vie privée;

- L'arrimage avec les initiatives existantes en recherche et en données pouvant être pertinentes pour l'IPP, afin de tirer parti des capacités en place et d'éviter les doublons.

C. Conception du réseau et mobilisation du secteur

- L'élaboration d'un modèle proposé de gouvernance et de mise en œuvre pour un réseau pancanadien, incluant un plan de partenariat;
- La mobilisation des parties prenantes provinciales et territoriales, y compris les leaders du système de santé;
- L'inclusion des cliniciennes et cliniciens, des chercheuses et chercheurs, des responsables des politiques, des jeunes et des familles;
- La prise en compte des partenariats avec les communautés autochtones.

D. Cadre de conception des SSA

- L'énoncé des principes des SSA pour l'IPP au Canada;
- L'élaboration d'un cadre proposé pour soutenir l'apprentissage et l'amélioration en continu;
- Une stratégie de données, incluant un cadre pour l'infrastructure de données et les éléments de données de base;
- Une stratégie pour intégrer la recherche dans les lieux de soins.

Un rapport d'étape intérimaire devra être fourni environ tous les six mois. Ces suivis pourront prendre la forme de courts rapports écrits ou de discussions verbales sur l'avancement avec la FGB et les partenaires concernés. La FGB et ses partenaires se réservent le droit d'utiliser les connaissances tirées de ces rapports pour orienter de futures occasions de financement.

La FGB pourrait mettre sur pied un groupe consultatif pour offrir des orientations générales et un regard stratégique. L'équipe financée pourrait être invitée à échanger avec ce groupe de façon ponctuelle.

5. Processus de demande

Toutes les demandes doivent inclure ce qui suit :

1. Un résumé public d'une page présentant clairement la pertinence du projet pour la société canadienne, y compris pour les jeunes et les familles touchés par la psychose précoce.
2. Une proposition détaillée d'au plus 5 pages, incluant les objectifs généraux et spécifiques du projet, l'approche proposée, la justification et les livrables attendus (voir la section 4, Livrables et rapports, pour plus de détails). La proposition doit aussi inclure des renseignements sur les membres de l'équipe de candidature, y compris les jeunes et les partenaires familiaux, ainsi qu'une explication de la façon

dont ils seront intégrés aux travaux proposés. Un maximum additionnel de 2 pages de figures, tableaux, graphiques et légendes connexes est permis.

3. Un bref CV pour chaque membre de l'équipe de candidature, à l'exception des collaboratrices et collaborateurs, d'un maximum de 3 pages par personne. Le [CV abrégé des IRSC](#) (ou l'équivalent) est recommandé pour les personnes issues du milieu universitaire, et le [CV Profil du candidat](#) des IRSC (ou l'équivalent) est recommandé pour les personnes provenant d'un milieu non universitaire
4. Un budget accompagné d'une justification expliquant les activités et les ressources humaines demandées, y compris la participation des parties prenantes, lorsque pertinent (voir la section 8, Lignes directrices budgétaires, ci-dessous)
5. L'identification de l'établissement d'accueil qui agira comme établissement administratif pour la subvention. Cet établissement sera responsable de l'administration des fonds, de la coordination des exigences en matière de rapports et du rôle de personne-ressource auprès de la FGB.

6. Critères d'évaluation

La FGB procédera d'abord à un examen de la pertinence et des autres éléments requis pour l'ensemble des demandes reçues. Les demandes jugées non pertinentes ou ne répondant pas aux exigences précisées dans le présent appel de financement seront retirées du concours.

Les demandes retenues pour l'évaluation complète seront examinées par un comité de sélection indépendant composé d'expertes et d'experts du Canada et de l'international. Les critères d'évaluation comprendront les éléments suivants :

A. Stratégie de planification et de mobilisation

- Une présentation claire d'un plan permettant d'atteindre les éléments énoncés à la section 4;
- Une mobilisation significative des parties prenantes;
- La prise en compte de l'équité, y compris l'inclusion des peuples autochtones.

B. Leadership et capacité de l'équipe

- Une expertise démontrée;
- Une représentation de plusieurs administrations;
- L'inclusion de jeunes et de partenaires familiaux.

C. Faisabilité et plan de travail

- Un échéancier réaliste et des jalons clairs;
- Des livrables bien définis;
- Une justification budgétaire claire.

Des précisions supplémentaires sur le processus décisionnel pourront être fournies aux personnes dont la demande passera à l'étape de l'évaluation complète.

7. Soumission et échéancier

Les demandes doivent être envoyées par courriel à info@grahamboeckhfoundation.org, ainsi qu'à Ian Boeckh (ian@bccl.ca). Voici les dates importantes :

- Lacement de l'appel : le 23 avril 2026
- Date limite de soumission des propositions : le 5 juin 2026
- Date de décision : début juillet 2026
- Début de la subvention : À discuter avec le réseau financé

Les noms des personnes ou équipes financées, ainsi que le résumé public de la demande retenue, pourraient être publiés par la FGB et ses partenaires.

8. Lignes directrices budgétaires

Le financement vise avant tout à soutenir des activités de planification, de mobilisation et de conception du réseau.

Les fonds peuvent être utilisés pour :

- des rencontres de parties prenantes et des activités de mobilisation structurées, y compris la rémunération des jeunes et des familles;
- du personnel affecté à la coordination, à l'analyse, à l'animation et à la gestion de projet. Le montant maximal attribué à chaque personne admissible ne peut pas dépasser 50 000 \$ pour toute la durée de la subvention;
- les frais de déplacement et de collaboration;
- des analyses environnementales et la cartographie des données;
- des consultations techniques;
- des activités de transfert et de diffusion des connaissances.

Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour :

- la prestation directe de services cliniques;
- l'expansion de programmes;
- des dépenses en immobilisations;
- le développement ou le déploiement à grande échelle de systèmes informatiques;
- des essais cliniques ou des études de recherche indépendantes;
- des salaires ou du dégageant de temps pour les personnes candidates issues du milieu universitaire.

Les budgets devraient refléter la portée pancanadienne et l'ambition de l'initiative.

9. Vision à long terme

La FGB souhaite catalyser une approche concertée et coordonnée des SSA pour les services d'IPP partout au Canada, afin d'améliorer la qualité, d'accélérer l'innovation, de renforcer l'imputabilité et de faire progresser un accès équitable à des soins de grande qualité en matière de psychose précoce.

Aucun financement futur au-delà de cette phase de planification n'est garanti. Il dépendra de la disponibilité des fonds ainsi que du niveau de préparation démontré, de l'arrimage des efforts et du développement des partenariats dans le secteur de l'IPP.

10. Contacts

Pour toute question de base sur les lignes directrices de financement de la FGB et sur la façon de présenter une demande, veuillez communiquer avec le bureau principal de la FGB par courriel à l'adresse suivante : info@grahamboeckhfoundation.org

Pour toute question sur les enjeux stratégiques liés à cette initiative, veuillez communiquer avec :

Ian Boeckh
Président et directeur
Fondation Graham Boeckh
Courriel: ian@bccl.ca